

ASSEMBLEE NATIONALE

22 mars 2005

LOI D'ORIENTATION SUR L'ÉNERGIE
(Deuxième lecture) - (n° 1669)

SOUS-AMENDEMENT

N° 340

présenté par
MM. DOSÉ, TOURTELIER, BROTTES, HABIB, DUCOUT, Mmes PERRIN-GAILLARD,
DARCIAUX, MM. COHEN, BATAILLE, GAUBERT, LE DÉAUT
et les membres du groupe Socialiste

à l'amendement n° 80 de la commission des affaires économiques

à l'ARTICLE PREMIER

I – Dans le vingt-neuvième alinéa de cet amendement, substituer au mot :

« français »,

les mots :

« résidents en France ».

II – En conséquence, procéder à la même substitution dans le trentième alinéa de cet amendement.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser que le droit d'accès à l'énergie s'applique à tous les résidents en France et non seulement aux Français.